

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2398

26 septembre 2012

### SOMMAIRE

Arta Grafica Luxe .....	115059	Germont Investments S.à r.l. ....	115099
BDK S.à r.l. ....	115061	Gestimob S.A. ....	115101
Car Company Luxembourg S.A. ....	115100	Gewo Lux Immobilien .....	115101
Circo S.à r.l. ....	115081	Giuda S.à r.l. ....	115102
Credit Strategies Access Fund .....	115067	Global Part S.A. ....	115103
DLP Law Firm S.à r.l. ....	115077	Globe All Tobacco s.à r.l. ....	115103
Ecolab LUX 6 S.à r.l. ....	115089	GMT Global Multi-Strategy .....	115103
Ecolab LUX S.à r.l. ....	115089	Goedert Participations .....	115097
Euro Les Tours S.à r.l. ....	115065	Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l. .....	115099
Europa Development S.A. ....	115059	Goodman Cyan Logistics (Lux) S.à r.l. ..	115100
Evidenz Holding S.A. ....	115065	GrandVision Luxembourg S.à r.l. ....	115100
Evidenz Holding S.A. ....	115066	Green Flash S.A. ....	115100
Evidenz Holding S.A. ....	115066	GSI - Grupo Sousa International S.à r.l. .	115101
Evidenz Holding S.A. ....	115067	Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	115103
Evidenz Holding S.A. ....	115095	Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l. ....	115104
FAURECIA AST Luxembourg S.A. ....	115096	Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l. .....	115104
Fiberlake S.A. ....	115096	Hanover Smithtown S.à r.l. ....	115104
Fidom S.à r.l. ....	115096	Immo Garnech S.A. ....	115098
Financière de Cloedt .....	115097	Ipheion S.A., S.P.F. ....	115103
Financière Pyl S.à r.l. ....	115097	Morgan Stanley Equity Investments (Lu- xembourg) .....	115099
Financière Victor III S.à r.l. ....	115097	SBT Immobilien Luxembourg S.A. ....	115101
Financière Victor I S.à r.l. ....	115097	Southern European Emergency Services S.à r.l. ....	115066
Finapress S.A. ....	115095	Sterling Testing S.à r.l. ....	115096
Fincimec Group S.A. ....	115098	Trianon Investholding S.A. ....	115104
First Flait S.A. ....	115098	Tristar Investment Holding S.A. ....	115104
Flexfinance S.A. ....	115098	Zola Investments S.A. ....	115058
Forza Immobilia S.à r.l. ....	115095		
Fratelli S.A. ....	115095		
Freescale Semiconductor Luxembourg Treasury Services S.à r.l. ....	115095		
Frontier Luxembourg 1 S.à r.l. ....	115067		
FR Participation S.à r.l. ....	115098		

**Zola Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 77.869.

L'an deux mille douze, le trois août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ZOLA INVESTMENTS S.A.", (ci-après dénommée la Société), avec siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 77.869, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 21 septembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 156 du 1<sup>er</sup> mars 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1748 du 18 août 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Stéphanie SALIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laure DELBECQ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

La société Nord Finance S.A., dont le siège social se situe au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.445.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. SALIN, A. SIEBENALER, L. DELBECQ et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2012. Relation: LAC/2012/37524. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111488/69.

(120150655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**Europa Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 91.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111672/9.

(120151326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Arta Grafica Luxe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 58.509.

L'an deux mil douze, le trente et un juillet.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARTA GRAFICA S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 17 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil C numéro 336 du 30 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil C numéro 887 du 29 août 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Didier SABBATUCCI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric SICCHIA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Suppression du capital autorisé.
2. Constatation que les actions sont nominatives.
3. Insertion d'une clause de préemption en cas de cession des actions.
4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
5. Modification de la date de l'AGO et modification conséquente de l'article 16 des statuts.
6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la faculté du capital autorisé dans les statuts.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que les actions de la société sont nominatives.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'insérer dans les statuts une clause contenant un droit de préemption en cas de cession d'actions.

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EURO (255.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de QUATRE-VINGT-CINQ (85,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions de la société sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action, si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant, à son égard, propriétaire.

La transmission des actions est régie par les dispositions suivantes:

- Les cessions d'actions à titre gratuit ou onéreux entre actionnaires-associés et au profit des descendants en ligne directe d'un actionnaire ou au profit de toutes sociétés dont l'actionnaire qui veut transmettre et/ou ses descendants en ligne directe ont le contrôle à au moins 95% s'effectuent librement.

De même, est entièrement libre l'attribution d'actions au profit d'un ayant droit quelconque résultant d'un partage suite à succession.

Toutes autres transmissions d'actions, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, alors même que la cession aurait lieu par voie d'apport, par voie de fusion ou par voie d'adjudication publique, volontaire ou forcée, et alors même que la cession ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, sont soumises au droit de préemption ci-après convenu.

- A cet effet, l'actionnaire cédant notifie la cession ou la mutation projetée à la société, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en indiquant les nom, prénoms, adresse et nationalité du ou des cessionnaires proposés, le nombre d'actions dont la cession ou la mutation est envisagée, ainsi que le prix offert s'il s'agit d'une cession à titre onéreux, ou l'estimation du prix des actions en cas de donation.

Le conseil est tenu, dans le délai de quinze jours suivant la réception de cette notification, de notifier à son tour aux autres actionnaires, individuellement et par lettre recommandée, le nombre d'actions à céder ainsi que le prix proposé.

Les actionnaires disposent d'un délai de quinze jours pour se porter acquéreurs desdites actions.

En cas de demandes excédant le nombre d'actions offertes, il est procédé par le conseil d'administration à une répartition des actions entre lesdits demandeurs proportionnellement à leur part dans le capital social et dans la limite de leurs demandes. Si les actionnaires laissent expirer les délais prévus pour les réponses sans user de leur droit de préemption ou si, après l'exercice de ce droit, il reste encore des actions disponibles, le conseil peut les proposer à un ou plusieurs acquéreurs de son choix.

- A défaut d'accord sur le prix des actions préemptées, ce prix est déterminé par un expert nommé à l'unanimité par l'actionnaire cédant et par le ou les actionnaires ayant préempté. A défaut d'accord entre les intéressés, cet expert est nommé, à la requête de la partie la plus diligente, par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg. Nonobstant l'expertise, la procédure de préemption est poursuivie à la diligence du conseil.

Les frais d'expertise seront supportés par moitié par l'actionnaire cédant, moitié par les acquéreurs des actions au prix fixé par expert.

Sauf accord contraire, le prix des actions préemptées est payable moitié comptant et le solde à un an de date avec faculté de libération anticipée portant sur la totalité de ce solde, à toute époque et sans préavis. En outre, un intérêt au taux de EONIA sera dû depuis la date de notification de la préemption jusqu'au paiement.

- La société pourra également, avec le consentement de l'actionnaire cédant, racheter les actions en vue d'une réduction de capital. A défaut d'accord entre les parties, le prix de rachat sera déterminé dans les conditions prévues par le présent article.

- Si, à l'expiration d'un délai de quatre mois à compter de la notification de l'actionnaire cédant, la totalité des actions n'a pas été rachetée, l'actionnaire cédant pourra réaliser la transmission initialement notifiée.

- En cas d'augmentation de capital par émission d'actions de numéraire, la transmission des droits de souscription à quelque titre que ce soit, ne s'opère librement qu'au profit des personnes à l'égard desquelles la transmission des actions est elle-même libre.

- La transmission des droits d'attribution d'actions gratuites est soumise aux mêmes conditions que celles des droits de souscription.

- Les dispositions du présent article relatives au droit de préemption d'actions seront applicables à toute transmission de valeurs mobilières émises par la société, donnant vocation ou pouvant donner vocation à recevoir à tout moment ou à terme des actions de la société.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire de la société et de modifier en conséquence l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de mai à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit de la commune à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. LOUTSCH, D. SABBATUCCI, F. SICCHIA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> août 2012. Relation: LAC/2012/36775. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111529/123.

(120150986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

#### **BDK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.120.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze,

le vingt-quatre août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Laurent MAHUT, gérant, né le 26 avril 1966 à Metz (France), demeurant à F-57070 Vany, 34, rue de la Salette, représenté par Madame Isabelle BUDINGER, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 août,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la représentante du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de «BDK S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres; brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

#### VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale débute à la date du présent acte et se terminera au 30 juin 2013.

*Souscription - Libération*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été souscrites par l'associé unique à savoir Monsieur Laurent MAHUT, prénommé.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thierry JACOB, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 7 juillet 1967, à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, à L-2086 Luxembourg

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, Maître en Droit Privé, né le 7 mai 1974, à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, à L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, employé privé, né le 10 août 1977 à Carpentras (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, à L- 2086 Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Budinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 août 2012. Relation: LAC / 2012 / 40144. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111555/211.

(120151057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Evidenz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.128.

Les comptes annuels au 31/03/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 AOUT 2012.

Pour: EVIDENZ HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012111673/15.

(120151023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Euro Les Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.186.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111671/10.

(120151090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Southern European Emergency Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 155.097,20.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.888.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 24 août 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel Thill, né le 8 Juin 1965 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet 30 novembre 2011; et
- de nommer Monsieur Eckart Vogler, né le 24 octobre 1970 à Brême (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 6 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012111921/19.

(120150799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Evidenz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.128.

—  
Les comptes annuels au 31/03/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 AOÛT 2012.

Pour: EVIDENZ HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012111674/15.

(120151024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Evidenz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.128.

—  
Les comptes annuels au 31/03/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 AOÛT 2012.

Pour: EVIDENZ HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012111675/15.

(120151025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Evidenz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.128.

Les comptes annuels au 31/03/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 AOUT 2012.

Pour: EVIDENZ HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012111676/15.

(120151026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Frontier Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 163.628.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111682/9.

(120151148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Credit Strategies Access Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 171.118.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of August.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Partners Group Holding AG, a public Limited Liability Company with registered office at 57 Zugerstrasse, CH-6341 Baar-Zug, incorporated under the laws of Switzerland and registered with the trade and companies register of Zug under number CH-170.3.034.057-9;

here represented by Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, with professional residence in Luxembourg. Such appearing party, acting in its capacity as representative of the shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Name, Registered Office, Duration, and Purpose**

**Art. 1. Form and Name.**

1.1 The Company is hereby established among the subscribers and all those who became owners of shares thereafter issued, a public limited company (the "société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital (the "société d'investissement à capital variable") and Specialised Investment Fund with the name of "Credit Strategies Access Fund" (hereinafter the "Company").

1.2. The Company shall be governed by the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "2007 Act") and by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the "1915 Act") (provided that in case of conflicts between the 1915 Act and the 2007 Act, the 2007 Act shall prevail) as well as by the articles of association of the Company (the "Articles").

1.3. The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.4. Any reference to the shareholders (the "Shareholders") in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one Shareholder.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by resolution of the board of directors of the Company (hereafter the "Board" or "Board of Directors") and within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

2.2. The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.**

3.1. The Company is established for a limited duration. It shall be liquidated at the latest 7 (seven) years from the date on which the Founder Shares (as defined in article 5.3) are issued in respect of the Company (the "Inception Date").

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in notes issued by Partners Group Private Markets Strategies S.A. in relation to its compartment 2012 (I) EUR, a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, and which has the status of an unregulated securitization company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitization (the "Securitization Law"). The notes issued by Partners Group Private Markets Strategies S.A. are linked to the performance of a diversified portfolio mainly consisting of senior loans and mezzanine loans.

**Share Capital, Shares, Issue, Redemption, Conversion****Art. 5. Share Capital.**

5.1. The capital of the Company shall be represented by fully or partially paid up shares of a par nominal value of EUR 100 each.

5.2. The paid in capital must reach one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000) within twelve months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund pursuant to article 27 of the 2007 Act, and thereafter may not be less than this amount.

5.3. The initial capital of the Company is thirty one thousand Euro (EUR 31,000) represented by three hundred and ten (310) shares fully paid up (the "Founder Shares").

**Art. 6. Shares.**

6.1. The Company shall issue shares in registered form only. Shares may not be transferred to any persons who qualify as a prohibited person (the "Prohibited Person") as defined in article 10.1 of the Articles and any transfer requires the prior approval of the Board of Directors.

6.2. All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more entities designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share.

6.3. The inscription of the Shareholder's name in the register of shares evidences the Shareholder's right of ownership on such registered shares.

6.4. Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change the address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.5 The Company may decide to issue fractional shares to 2 (two) decimal places. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of shares on a pro rata basis.

6.6 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed

as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a beneficial owner and a nominal owner or between a pledgor and a pledgee.

6.7 Subject to the provisions of article 9, the transfer of registered shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

#### **Art. 7. Issue of Shares.**

7.1. The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully or partially paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing Shareholders.

7.2. Shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the Law of 13th February 2007 on specialised investment funds, as amended from time to time.

7.3. Any conditions to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the prospectus of the Company (the "Prospectus") provided that the Board may, without limitation:

a) impose restrictions on the frequency at which shares are issued (and, in particular, decide that shares will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Prospectus);

b) decide that shares shall only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specified period, up to a certain amount;

c) impose conditions on the issue of shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

d) determine any default provisions on non or late payment for shares or restrictions on ownership in relation to the shares;

e) decide that payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called.

7.4. The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative or agent to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

7.5. The Company may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscription for shares.

7.6 The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the company. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

#### **Art. 8. Redemptions of Shares.**

8.1. The Shareholders are not entitled to ask for a redemption of their shares.

8.2 The Company may redeem shares upon a decision of the Board of Directors at the prevailing Net Asset Value per Share for any reason.

8.3 The Founder Shares may be redeemed upon decision of the Board of Directors at any time and separately from the other outstanding shares.

8.4 Subject to the provisions of article 11 of these Articles, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board, provided that any transfer documents have been received by the Company.

8.4 Unless otherwise provided for in the Prospectus, the redemption price per share corresponds to the Net Asset Value per share. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest Euro, as determined by the Board.

8.5 Redeemed shares will be cancelled.

#### **Art. 9. Transfer of Shares.**

9.1 The transfer of all or any part of any Shareholder's shares is subject to the provisions of this article 9.

9.2 No transfer of all or any part of any Shareholder's shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if

(a) the transfer would result in a violation of applicable law or any term or condition of these Articles or of the Prospectus; or

(b) the transfer would result in the Company being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended;

and it shall be a condition of any transfer (whether permitted or required) that:

i) the transferee undertakes to fully and completely assume all outstanding obligations of the transferor towards the Company under the transferor's subscription agreement, commitment or any other agreement setting out the terms of the participation of the transferor in the Company (including, for the avoidance of doubt, the provisions of the Prospectus);

ii) the transferor at the same time as the transfer of shares procures the transfer to the transferee of all of its remaining commitment to subscribe for shares or to provide funds to the Company against the issue of shares or otherwise, as the case may be;

iii) the transferee is not a Prohibited Person as defined in article 10.

9.3. Any transfer of Shares is subject to the approval of the Board of directors.

9.4. Additional restrictions on transfer may be set out in the Prospectus in which case no transfer of all or any part of any Shareholder's shares, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if any of these additional restrictions on transfer is not complied with.

#### **Art. 10. Ownership Restrictions.**

10.1. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any individual or legal entity,

- a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company;
- b) if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg law or other law, including article 2 of the Law of 13<sup>th</sup> February 2007 on specialised investment funds, as amended from time to time; or
- c) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

(such individual or legal entities are to be determined by the Board and are defined herein as Prohibited Persons). A person or entity that does not qualify as Well-Informed Investor shall be regarded as a Prohibited Person.

10.2 For such purposes the Company may:

- a) decline to issue any shares and decline to register any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition of share, where such registration or transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and
- b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or who seeks to register a transfer in the register of Shareholders to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests with a Prohibited Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person.

10.3. If it appears that a Shareholder is a Prohibited Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

- a) decline to accept the vote of the Prohibited Person at a Shareholders meeting; and/or
- b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Prohibited Person; and/or
- c) instruct the Prohibited Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within 30 (thirty) calendar days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on transfer as set out in article 9; and/or
- d) compulsorily redeem all shares held by the Prohibited Person at a price based on the Net Asset Value calculated on the immediately preceding Valuation Day less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the Board (who is also entitled to reduce or waive the penalty fee), either (i) 20% of the applicable price or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of shares by the Prohibited Person (including all costs linked to the compulsory redemption).
- e) The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the above named powers in good faith.

### **Net Asset Value**

#### **Art. 11. Calculation of the Net Asset Value.**

11.1. The Company shall determine the net asset value of the shares issued (the "Net Asset Value") every last day other than a Saturday, a Sunday or a public holiday on which banks are opened for business in Luxembourg (a "Business Day") of each calendar quarter or in the case of the last calendar quarter of each calendar year, 31<sup>st</sup> December irrespective of whether such day is a Business Day (the "Valuation Day") in accordance with these Articles and the provisions of the Prospectus. The reference currency of the Company is the Euro.

11.2. The Net Asset Value per share will be determined by dividing the value of the net assets of the Company being the value of the assets of the Company after deduction of its liabilities, by the number of outstanding shares of the Company at the relevant Valuation Day.

The Net Asset Value per share will be calculated in Euro by the administrative agent of the Company (the "Administrative Agent") (subject to the overall supervision of the Board of Directors).

### 11.3. The assets of the Company shall include:

- all cash in hand or with banks, including interest due but not yet paid and interest accrued on these deposits up to the Valuation Day;
- any capitalized organisational costs, provided that such capitalized organisational costs shall be linearly amortized within 5 (five) years.
- all bills and notes payable on sight and accounts receivable (including returns on sales of securities, the price of which has not yet been collected);
- all securities, units, shares, debt securities, option or subscription rights and other investments and transferable securities which are the property of the Company;
- all dividends and distributions receivable by the Company in cash or in securities to the extent that the Company is aware of such;
- all interest due but not yet paid and all interest generated up to the Valuation Day by securities belonging to the Company, unless such interest is included in the principal of these securities;
- all other assets of any nature whatsoever, including expenses paid on account.

The value of such Company's assets is established as follows:

- the value of the cash in hand or on deposit, the bills and promissory notes payable at sight and the accounts receivable, the prepaid expenses, dividends and interest declared or due but not yet received will be valued at their nominal value, unless it proves unlikely that this value can be obtained. If this should be the case, the value of these assets will be determined by deducting an amount which the Company judges sufficient to reflect the real value of the said assets;
- financial assets not listed or dealt in on any regulated market, any stock exchange in another State or on any other regulated market (excluding the Target Notes, as defined below);
- the Target Notes will be valued under the responsibility of the Board of Directors on the basis of the latest value reported by the manager of the Underlying Investment Vehicle (as defined below);
- securities denominated in a currency other than euro will be converted at the relevant exchange rate; and

### 11.4 The liabilities of the Company include:

- all loans, due bills and other suppliers' debts;
- all known obligations, due or not, including all contractual obligations falling due and incurring payment in cash or in kind (including the amount of dividends declared by the Company but not yet distributed);
  - a) upfront costs (including the cost of drawing up and printing the full Prospectus, notarial fees, fees for registration with administrative and stock exchange authorities and any other costs relating to the incorporation and launch of the Company), and expenses related to subsequent amendments to the Articles of Incorporation;
  - b) the fees and/or expenses of the correspondents (clearing or banking system) of the Depositary Bank to whom the safekeeping of the Company's assets has been entrusted (if applicable), the Administrative Agent and all other agents of the Company as well as the sales agent(s) under the terms of any agreement with the Company;
  - c) legal expenses and annual audit fees incurred by the Company;
  - d) advertising and distribution fees and costs;
  - e) printing, translation (if necessary), publication and distribution of the certified annual accounts and report and all expenses incurred in respect of the full Prospectus and publications in the financial press;
  - f) attendance fees (where applicable) for the directors and reimbursement to the directors of their reasonable travelling expenses, hotel, insurance coverage, and other disbursements inherent in attending meetings of the Board of Directors or administration committee meetings, or meetings of Shareholders of the Company; fees and expenses incurred in respect of registration (and maintenance of the registration) of the Company with the public authorities or stock exchanges in order to license product selling or trading irrespective of jurisdiction;
  - g) all taxes, registration fees, and duties levied by public authorities and stock exchanges;
  - h) all other operating expenses, including licensing fees due for utilisation of stock indices and financing, banking and brokerage fees incurred owing to the purchase or sale of assets or by any other means;
  - i) all other administrative expenses of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles in Luxembourg, including the cost of buying and selling assets, inter-est, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex.

## **Art. 12. Suspension of Calculation of the Net Asset Value.**

### 12.1. The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares:

- where in the opinion of the Board of Directors the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation by the Board of Directors of assets of the Company would be impracticable;
- or any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of the assets of the Company or the current prices or values on any market or stock exchange; or

- when for any other reason the prices of any constituents of the Underlying Assets and, for the avoidance of doubt, where the applicable techniques used to create exposure to the Underlying Assets, cannot promptly or accurately be ascertained; or

- in the case of the Company's liquidation or in the case a notice of termination has been issued in connection with the liquidation or the merger

12.2. Any such suspension shall be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The determination of the Net Asset Value of shares and the issue of the shares to subscribers may also be suspended in the event of the publication of a notice convening an extraordinary general meeting of Shareholders for the purpose of winding up the Company as from the time of such publication.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension will be given to the CSSF and to any foreign regulator where the Company is registered in accordance with the relevant rules. Such notice will be published in a Luxembourg daily newspaper and in such other newspaper(s) as will be selected by the Board of Directors.

## **Administration and Supervision**

### **Art. 13. Directors.**

13.1. The Company shall be managed by a board of directors, who need not be Shareholders of the Company. The director(s) of the Company, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years, by the annual general meeting (the "General Meeting"). The director(s) may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting. The Board will be elected by the Shareholders at the General Meeting at which the number of directors, their remuneration and term of office will also be determined.

13.2. The members of the Board will be nominated by the General Meeting. The Board must be composed of at least of three (3) directors.

13.3. The relevant candidates must be (i) persons of good repute and (ii) hold a sufficient level of relevant experience in order to act as a director.

13.4. Any member of the Board can be removed, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

13.5. In the event of any vacancy because of death, retirement, resignation of a director or otherwise, the General Meeting shall appoint a new member to fill the vacancy. In matters of urgency the remaining members of the Board may elect, by a majority vote, a person to fill such vacancy until the next meeting of the General Meeting which will proceed to the final election. In any cases, the appointment of a new member of the Board must comply with article 13.3 of these Articles.

13.6. When a legal entity is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the "Representative"). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task for his own account and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of him and the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Representative unless it simultaneously appoints a new permanent representative.

### **Art. 14. Board Meetings.**

14.1. The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

14.2. The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting.

14.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

14.4. No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

14.5. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

14.6. The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are

permitted under the Articles and by the 1915 Act. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

14.7. In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

14.8. Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

14.9. The Board can take decisions by circular resolution on a unanimous basis. Each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication provided this approval is confirmed in writing. All documents shall constitute evidence that such decision has been taken. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 15. Minutes of Meetings of the Board.**

15.1. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

15.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board.

**Art. 16. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the 1915 Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

#### **Art. 17. Delegation of Powers.**

17.1. The Board may appoint a daily manager of the business, either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

17.2. The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

17.3. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

17.4. The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

#### **Art. 18. Corporate Signatures.**

18.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board.

18.2. The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the article 17.1 above.

#### **Art. 19. Investment Policy.**

19.1. The Board may only make investments within the Investment Policy as described in detail in the Prospectus of the Company. The Board shall at any time ensure that principle of risk diversification is ensured through the investments made by Partners Group Private Markets Credit Strategies S.A.

19.2. The Board shall also have power to determine any further restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets, in accordance with the 2007 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Company's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it may acquire.

19.3. The Company invests exclusively in the notes (the "Target Notes") issued by Partners Group Private Markets Credit Strategies S.A. (the "Underlying Investment Vehicle") in relation to its compartment 2012 (I) EUR.

#### **Art. 20. Conflict of Interests.**

20.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm (including, without limitation, Partners Group Private Markets Credit Strategies S.A.) shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

20.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business (including, without limitation, Partners Group Private Markets Credit Strategies S.A.) shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

20.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

#### **Art. 21. Indemnification.**

21.1. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally sentenced in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

21.2. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

### **General Meetings, Accounting Year, Distributions**

#### **Art. 22. Powers of the General Meetings of Shareholders of the Company.**

22.1. A meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

#### **Art. 23. Annual General Meetings of Shareholders of the Company.**

23.1. The General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday of June at 10 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a Business Day for banks in Luxembourg, the General Meeting shall be held on the next day which is a Business Day.

23.2. The General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

23.3. Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

#### **Art. 24. Notice, Quorum, Convening Notices, Powers of Attorney and Vote.**

24.1. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, a meeting of Shareholders, unless otherwise specified herein, provided that the notice periods of any will be mailed by letter to each registered Shareholder at least 8 (eight) calendar days prior to the meeting.

24.2. The Board, as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so, any two directors acting jointly may convene a meeting of Shareholders. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of a meeting of Shareholders. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before a meeting of Shareholders.

24.3. Each share is entitled to one vote. Fractions of shares are not entitled to a vote.

24.4. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

24.5. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a meeting of Shareholders where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant meeting of Shareholders.

24.6. Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank or invalid vote are not taken into account to calculate the majority.

24.7. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

24.8. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

24.9. If all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of Shareholders, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

24.10. The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to a meeting of Shareholders provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda.

In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours before a meeting of Shareholders.

24.11. Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of a meeting of Shareholders.

24.12. The minutes of a meeting of Shareholders will be signed by the members of the bureau of a meeting of Shareholders and by any Shareholder who wishes to do so.

24.13. However, in case decisions of a meeting of Shareholders have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

#### **Art. 25. Auditors.**

25.1. The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by a meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

25.2. The auditor shall fulfil all duties prescribed by applicable law.

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year shall start on the first day of January each year and end on the thirty-first day of December that same year.

#### **Art. 27. Dividends.**

27.1. The General Meeting shall, upon proposal from the Board and within the limits provided by law, determine how the results of such category and/or class shall be disposed of (the "Annual Dividends"), and may from time to time declare, or authorise the Board to declare, distributions.

27.2. The Board may decide to pay interim dividends (the "Interim Dividends") in compliance with the conditions set forth by law.

27.3. Annual and Interim Dividends to registered Shareholders will be made to the addresses specified in the Shareholders register.

27.4. The Board may decide to distribute new stocks in lieu of cash Annual and Interim Dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board.

27.5. Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Company.

27.6. The Board is vested with the broadest powers and may take all the relevant necessary measures in order to enforce this provision.

27.7. No interest shall be paid on an Annual and Interim Dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

### **Final Provisions**

#### **Art. 28. Depositary.**

28.1. The custody of the Company's assets will be entrusted to a depositary within the meaning of the 2007 Law as may be amended (the "Depositary Bank").

28.2. Should the Depositary Bank terminate its mandate, the Board of Directors will ensure its temporary replacement until a new one is appointed by a meeting of Shareholders in accordance with applicable laws.

28.3. The Depositary Bank must comply with its obligations as defined by the relevant applicable agreement and pursuant to applicable law.

#### **Art. 29. Dissolution of the Company.**

29.1. The Company may at any time be dissolved by a resolution of a meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Art. 24.

29.2 Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5, the question of the dissolution of the Company shall be referred to a meeting of Shareholders. A meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

29.3. The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the a meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5; in such an event, a meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

29.4. The meeting must be convened so that it is held within a period of 40 (forty) days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 30. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by a meeting of Shareholders which shall determine their powers and their remuneration.

**Art. 31. Amendments to the Articles of Incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended by a meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 32. Statement.** Words imparting a masculine gender also include the feminine gender and words imparting "persons" or "Shareholders" also include corporations, partnerships, associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

**Art. 33. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies and legislation with regards to undertakings for collective investments, as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Transitory dispositions*

1) The first Financial Year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31 December 2013.

2) The first General Meeting will be held in 2014.

#### *Subscription and Payment*

The articles of incorporation having been settled, the appearing party declared to subscribe the 310 (three hundred and ten) shares representing thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) corresponding to the corporate capital.

All these shares have been fully paid up by a payment in cash by the Shareholder, so that the sum of the equivalent of thirty one thousand Euro (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary, who expressly acknowledges this.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on companies and expressly states that they have been fulfilled. He confirms also that the articles of incorporation are consistent to the provision of article 27 of the Law of 1915

#### *Expenses*

The expenses of the Fund related to its formation are estimated at approximately EUR 4,000.-

#### *Extraordinary General Meeting of the Sole Shareholder*

The appearing, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Fund is set at 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The number of directors is fixed at 3 (three) and are elected as directors for a term to expire at the close of the General Meeting which shall deliberate on the annual accounts of the Fund as at 31 December 2013:

a) Mr Rolf Caspers, having its professional address in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, born at Trier (Germany), on March 12, 1963.

b) Mrs Heike Kubica, having its professional address in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, born in Lutherstadt Eisleben (Germany), on July 23, 1974.

c) Mr Erik Van Os, having its professional address in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, born in Maastricht (The Netherlands), on February 20, 1973.

3. PricewaterhouseCoopers, a "société coopérative", having its registered office at 400 Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 65477) is elected as independent auditor of the Company.

The term of independent auditor expires at the close of the General Meeting which shall deliberate on the accounts of the Fund as at 31 December 2013.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English

Whereof, this notarial deed is drawn up, on the date named at the beginning of this deed.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: S. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2012. Relation: LAC/2012/39658. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111585/541.

(120150972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

### DLP Law Firm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 171.131.

#### STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1) Maître Pierre Delandmeter, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

2) Maître Laurence Payot, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

ici représentée par Maître Pierre Delandmeter, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») et la loi du 10 août 1991 sur l'exercice de la profession d'avocat telle que modifiée (la «Loi de 1991»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat.

La Société ne pourra accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au Tableau des Avocats de l'Ordre des Avocats de Luxembourg (l'«Ordre des Avocats»).

Conformément à la Loi de 1991, pour les actes requérant le ministère d'avocat à la Cour, la Société ne pourra être représentée que par un avocat inscrit à la liste I du Tableau des Avocats de l'Ordre des Avocats.

La Société pourra également effectuer toutes les opérations financières, civiles, immobilières, mobilières ou autres pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou de nature à favoriser sa mise en valeur, son extension et son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «DLP Law Firm S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être déplacée au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

Toute émission ou cession de parts sociales ne pourra être faite qu'à un avocat inscrit à un ordre ou à une organisation représentant l'autorité compétente d'un état membre de l'Union Européenne. En accord avec les dispositions de la Loi de 1991, l'émission ou la cession pourra intervenir à un avocat inscrit à un ordre ou à une organisation représentant l'autorité professionnelle d'un état non membre de l'Union Européenne.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à l'article 189 de la loi et aux accords entre associés. Les accords entre associés peuvent également fixer les rachats entre eux.

En cas de décès d'un associé, la Société continuera entre les associés survivants et les héritiers ou ayants droit de l'associé décédé sous réserve de leur agrément par les associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales appartenant aux survivants.

Les héritiers, ayants droit ne remplissant pas les conditions pour exercer la profession d'avocat au sein de la Société devront céder leurs parts aux associés survivants, conformément aux dispositions du présent article 8, dans le délai de trois mois à compter de l'événement leur ayant donné vocation à être associés. Ce délai expiré, la Société peut, nonobstant leur opposition, décider de les racheter à la valeur nette comptable conformément au présent article.

**Art. 9. Cessation d'activité, Retrait d'un associé.** Tout associé peut cesser son activité à condition d'en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception, six (6) mois à l'avance.

La cessation d'activité emporte de plein droit la perte de la qualité d'associé. Les parts sociales de l'associé retrayant seront soit rachetées par un ou plusieurs associé(s), soit par un acquéreur agréé dans les conditions de l'article 8. S'il n'est pas trouvé de cessionnaire, la Société rachètera les parts sociales de l'associé retrayant, à la valeur nette comptable conformément à l'Art. 8. Parts Sociales.

**Art. 10. Exclusion, Suspension.** Tout associé exerçant sa profession au sein de la Société sera exclu lorsqu'il est frappé d'une mesure disciplinaire entraînant une interdiction d'exercice professionnel d'une durée égale ou supérieure à 6 mois.

Tout associé peut également être exclu lorsqu'il commet une faute grave dans l'exercice de sa qualité d'associé. Dans ce cas, l'exclusion est décidée par les associés statuant à la majorité des trois quarts des parts sociales, cette majorité étant calculée sans prendre en compte l'associé exclu.

Les parts sociales de l'associé exclu seront rachetées par les autres associés ou par un cessionnaire agréé dans les conditions de l'Art. 8. Parts Sociales. A défaut, elles seront acquises par la Société à la valeur nette comptable conformément à l'Art. 8. Parts Sociales.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 11. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants dont l'un au moins est inscrit à la liste I du Tableau des Avocats de l'Ordre des Avocats. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants doivent obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision des associés représentant la majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 12. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la signature individuelle du gérant fondé de pouvoir.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas. Le gérant ou le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société.

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou partie de celle-ci à un ou des fondés de pouvoir et déterminera leurs responsabilités et rémunérations (éventuelle), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de leur mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, sauf majorité plus contraignante adoptée par le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 14. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés peut se tenir par voie écrite et les décisions des associés sont prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Les associés peuvent également tenir leur assemblée générale en se réunissant conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées. Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable. L'associé non présent peut se faire représenter par un autre associé ou un mandataire proche. Les assemblées générales des associés se tiennent à Luxembourg sauf cas exceptionnel.

**Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Elle a les pouvoirs fixés par la loi ou les statuts pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

**Art. 16. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Dans les autres cas, l'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les accords entre associés peuvent fixer des conditions additionnelles à ce qui précède.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition

**Art. 17. Année Sociale / comptes annuels.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant unique ou le conseil de gestion qui prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le bénéfice net est distribué entre les associés et est à disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

De plus, la Société pourra distribuer les dividendes de quelle que sorte que ce soit, intermédiaires ou non, à n'importe quel moment durant l'année sociale de la Société.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 19. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable

**Art. 20. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi et à la Loi de 1991.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription & Libération*

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Maître Pierre Delandmeter, prénommé:

Neuf mille parts sociales . . . . . 9.000

Maître Laurence Payot, prénommée:

Trois mille cinq cents parts sociales . . . . . 3.500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à leur charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

#### *Décisions des associés*

Les associés décident de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Maître Pierre Delandmeter, né le 26 mars 1959 à Uccle, Belgique, domicilié professionnellement au 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

- Maître Laurence Payot, née le 27 octobre 1970 à Luxembourg, domiciliée professionnellement au 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. DELANDMETER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2012. Relation: LAC/2012/40114. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111635/209.

(120151336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Circo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.328.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of August,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Circo S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 100.328 (the "Company").

There appeared,

Captiva Capital Partners S.C.A., a société en commandite par actions (partnership limited by shares) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 103.399 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max Mayer, residing professionally in 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 500 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment and restatement of the articles of association of the Company notably to reflect the change in the management of the Company;
2. Acknowledgment of the resignations of the managers of the Company;
3. Appointment of the sole manager of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to amend the articles of association of the Company and to restate them as follows, notably to change the management of the Company in order that the Company may be managed by one manager or several managers; being noted that where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers. It is further resolved to change the power of signature of the managers in order that the Company be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

**Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

**Art. 2. Name.** The Company's name is "Circo S.à r.l."

**Art. 3. Purpose.** The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property or rights as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed. Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

## Title II - Capital - Shares

**Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

## Title III - Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented by proxyholder including the affirmative vote of at least one type A manager and at least one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

#### **Title IV - Shareholder meetings**

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

## Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, (i) to the general shareholders meeting, when the holding of such shareholders meetings is compulsory pursuant to article 16 above, or (ii) in writing to all the shareholders when the holding of such shareholders meetings is not compulsory.

**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

## Title VI - Dissolution - Liquidation

**Art. 22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

After payment of all the debts of the Company, including the expenses of liquidation and the repayment of the share capital to each of the shareholders, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

### *Second resolution*

It is reported that Mrs Alexandra Petitjean, Manager B, Mr Ismaël Dian, Manager A, Mrs Laetitia Ambrosi, Manager B and Mrs Marie-Eve Nyssen, Manager A (being hereafter collectively referred to as the "Resigning Managers") have resigned from their positions as managers of the Company with effect on August 30, 2012 (the "Resignations").

It is resolved to acknowledge the Resignations and to grant discharge to the Resigning Managers for the execution of their mandates as managers of the Company.

### Third resolution

It is resolved to appoint Mrs. Souad DEGHDOUGH, born on August 6, 1975, in Oran, Algeria, residing professionally at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as sole manager of the Company for an undetermined duration.

### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment of the articles of association, have been estimated at about EUR 1,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the officiating notary, by name surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente-et-unième jour d'Août,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Circo S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social d'un montant de 12.500 EUR, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 100.328 (la «Société»).

A comparu,

Captiva Capital Partners S.C.A, une société en commandite par actions valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 103.399 (l' "Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Max Mayer, résidant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 500 parts sociales existantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour:

1. Refonte intégrale des statuts de la Société afin de notamment refléter les modifications dans la gérance de la Société;
2. Reconnaissance des démissions des gérants de la Société;
3. Nomination du gérant unique de la Société; et
4. Divers

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

### Première résolution

Il est décidé de modifier les statuts de la Société dans leur intégralité, lesquels auront la teneur suivante, afin notamment de modifier le mode de gérance de la Société:

### **Titre I<sup>er</sup> - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est «Circo S.à r.l.».

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets,

marques et licences ou tout autre titre de propriété ou droits que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## Titre II - Capital - Parts sociales

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

**Art. 10. Rachat des parts.** La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

## Titre III - Gérance

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins un gérant de type A et d'au moins un gérant de type B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

#### **Titre IV - Assemblée générale des associés**

**Art. 15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doit faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

## Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés (i) à l'assemblée générale des associés, lorsque la tenue d'une telle assemblée est obligatoire en vertu de l'article 16 ci-dessus, ou (ii) par écrit à tous des associés lorsque la tenue d'une telle assemblée n'est pas obligatoire.

**Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est alloué par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de le distribuer proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent, de le reporter ou de le transférer dans une réserve distribuable.

**Art. 20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

**Art. 21. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

## Titre VI - Dissolution - Liquidation

**Art. 22. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes dettes, y compris les dépenses relatives à la liquidation et le remboursement du capital social aux associés, le boni de liquidation sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

### *Deuxième résolution*

Il est rapporté que Mlle. Alexandra Petitjean, Gérant B, M. Ismaël Dian, Gérant A, Mlle Laetitia Ambrosi, Gérant B et Mlle Marie-Eve Nyssen, Gérant A (étant ci-après collectivement dénommés les "Gérants Démissionnaires"), ont démissionnés de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 30 août 2012 (les «Démissions»).

Il est décidé de prendre connaissance des Démissions et de donner décharge aux Gérants Démissionnaires pour l'exercice de leurs mandats de gérants de la Société.

### *Troisième résolution*

Il est décidé de nommer Mlle Souad DEGHDOUGH, née le 6 Août 1975, à Oran, Algérie, résidant professionnellement au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérante unique de la Société pour une durée indéterminée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la modification des statuts de la Société est évalué à environ 1.000,- EUR.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2012. Relation GRE/2012/3208. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 31 août 2012.

Référence de publication: 2012112146/439.

(120151626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

**Ecolab LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Ecolab LUX 6 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.024.

In the year two thousand and twelve, on the tenth of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ecolab NL 7 C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) established and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at 1601, West Diehl Road Naperville, 65053 Illinois, United States of America and registered with the Companies House Register of Koophandel under number 54250692;

hereby represented by Marie-Eve Delpech, residing professionally in 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on nine (9) August 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of Ecolab LUX 6 S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number 166.024, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 22 December 2011 number 4183/11, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 February 2012 number 460, and whose articles of association have not been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.00) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

III. The appearing party then took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from its current name "Ecolab LUX 6 S.à r.l." to "Ecolab LUX S.à r.l."

*Second resolution*

Pursuant to the amendment of the corporate name, article 4 of the article of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company shall bear the name "Ecolab LUX S.à r.l."

*Third resolution*

The Sole Shareholder further resolves to change the registered office of the Company from its current address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg to 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg with immediate effect.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of the members of the board of managers of the Company, currently composed of:

- Mr. Christophe Gaul, residing at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg,
  - Ms. Colette Constance, residing at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg,
  - Mr. Stephen N. Landsman, residing at 1601, West Diehl Road, IL 60653 Naperville, United States of America.
- and to grant them full and entire discharge for their mandate until the date of their resignation.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the articles of association and to create two category of managers: (i) a category A manager, composed of Luxembourg-resident managers and (ii) a category B manager, composed of non-Luxembourg resident managers.

*Sixth resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Articles 12, 13 and 14 of the Company's articles of association to give them henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers mandatorily divided into two categories of managers respectively denominated "Category A Manager" and "Category B Manager".

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed and designated as either a Category A Manager or Category B Manager, and his/her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders passed on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his/her proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Category A Manager and one Category B Manager.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating in the meeting or duly represented thereto provided that at least one Category A Manager and one Category B Manager approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or one Category A Manager and one Category B Manager. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

**Art. 13.** All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, where there are two or more managers, by the joint signature of any Category A Manager and Category B Manager.

**Art. 14.** The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be)."

#### *Seventh resolution*

The meeting resolves to appoint in replacement of the resignation of the members of the board of managers and with immediate effect, for an undetermined period, as follows:

- as category A managers of the Company:

\* ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103 336,

\* Mr. Hille-Paul Schut, born on 29 September 1977 at Gravenhage, the Netherlands, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and

\* Mr. Jean Gil Pires, born on 30 November 1969 at Luxembourg, Luxembourg, with professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- as category B managers of the Company:

\* Mr. Laurent Métraux, born on 23 October 1972 at Hermenches VD, Switzerland, with professional address at 7, Richtistrasse, 8304 Vallisellen, Switzerland, and

\* Mr. Ralph Gichtbrock, born on 5 March 1956 at Minden, Germany, with professional address at 9b, Gartenstrasse , 40667 Meerbusch, Germany.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of these resolutions of the Sole Shareholder are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française

L'an deux mille douze, le dixième jour d'août.

Par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Comparaît:

Ecolab NL 7 C.V., une société à responsabilité limitée (commanditaire vennootschap) constituée et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à 1601, West Diehl Road Naperville, 65053 Illinois, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Koophandel sous le numéro 54250692;

ici représentée par Marie-Eve Delpech, demeurant professionnellement à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, sous seing privé, le neuf (9) août 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante à l'acte et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constater ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Ecolab LUX 6 S.à r.l. (la "Société"), établie et ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L- 1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.024, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 22 décembre 2011 numéro 4183/11, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 février 2012 numéro 460 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (12.500,00 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. La partie comparante adopte, ensuite, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle "Ecolab LUX 6 S.à r.l." à "Ecolab LUX S.à r.l."

#### Deuxième résolution

Suite au changement de la dénomination sociale, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a comme dénomination «Ecolab LUX S.à r.l.».

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le siège social de la Société de son adresse actuelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet immédiat.

#### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de tous les membres du conseil de gérance de la Société, actuellement composé de:

- M. Christophe Gaul, avec adresse au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg,
  - Mme Colette Constance, avec adresse au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg,
  - M. Stephen N. Landsman, avec adresse au 1601, West Diehl Road, IL 60653 Naperville, Etats-Unis d'Amérique,
- et de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

#### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les statuts et de créer deux catégories de gérants: (i) la catégorie A de gérants, composée des gérants ayant leur résidence à Luxembourg et (ii) la catégorie B de gérants, composée des gérants ayant leur résidence hors Luxembourg.

### Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier les articles 12, 13, 14 de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un gérant au moins. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance, obligatoirement divisé en deux catégories de gérants, respectivement dénommées «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B».

Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, chaque gérant est nommé et désigné comme étant un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B, et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut ou peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

La participation à une réunion par de tels moyen équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée, à la condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 13.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

**Art. 14.** Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont/n'est pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces ou cet agent(s), la durée de leur ou son mandat ainsi que toutes autres conditions de leur/son mandat.

La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas)."

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en remplacement de la démission des membres du conseil de gérance ce, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, comme suit:

- en tant que gérants de catégorie A de la Société:

\* ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité établie et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103 336,

\* Monsieur Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977 à Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et

\* Monsieur Jean Gil Pires, né le 30 novembre 1969 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- en tant que gérants de catégorie B de la Société:

\* Monsieur Laurent Métraux, né le 23 octobre 1972 à Hermenches VD, Suisse, avec adresse professionnelle au 7, Richtstrasse, 8304 Vallisellen, Switzerland, and

\* Monsieur Ralph Gichtbrock, né le 5 mars 1956 à Minden, Allemagne, avec adresse professionnelle au 9b, Gartens-trasse , 40667 Meerbusch, Allemagne.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-E. Delpech et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 août 2012. Relation: LAC/2012/39323. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111642/297.

(120151155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Evidenz Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 98.128.

Les comptes annuels au 31/03/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 AOUT 2012.

*Pour: EVIDENZ HOLDING S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2012111677/15.

(120151027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Forza Immobilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.889.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/08/2012.

*Pour FORZA IMMOBILIA S.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2012111693/12.

(120150783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Finapress S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.091.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Fabrizio Fialdini.

Référence de publication: 2012111679/10.

(120150728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Fratelli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.596.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Fabrizio Fialdini.

Référence de publication: 2012111680/10.

(120150726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Freescall Semiconductor Luxembourg Treasury Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Freescale Semiconductor Luxembourg Treasury Services S.à r.l.*

*Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2012111681/11.

(120151187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 185.645,64.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.005.

---

En date du 27 août 2012, les associés de la Société ont pris acte de la démission de Monsieur Eelco Niermeijer de son poste de gérant de la Société, avec effet au 27 août 2012.

Les associés de la Société ont en outre décidé de nommer Monsieur Jeffrey Stuart Joyce, ayant comme adresse 3415 Rosewood Lane N, Plymouth, MN 55441, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant de la Société, avec effet au 28 août 2012 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Jeffrey Stuart Joyce
- Charles Meyer
- Jean Wantz

Il résulte d'un contrat signé sous seing privé en date du 28 août 2012 que Monsieur Eelco Niermeijer, associé de la Société a cédé 7.003.887 parts sociales à la Société avec effet au 28 août 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Sterling Testing S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012112466/23.

(120151477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

---

**FAURECIA AST Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 14, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 92.429.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C LEHERLE / N. DELFORGE

*Directeur / Contrôleur de Gestion*

Référence de publication: 2012111683/11.

(120150700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Fiberlake S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.934.

---

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111684/10.

(120150936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Fidom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 96.945.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDOM Sàrl

Référence de publication: 2012111685/10.

(120151158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Financière de Cloedt, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.321.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012111686/11.

(120150896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Financière Pyl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.977.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012111687/10.

(120150967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Goedert Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.236.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement le 12 juillet 2012*

Les actionnaires renouvellent la société PKF Abax Audit, 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg, aux fonctions de Réviseur d'entreprises agréée.

Le mandat du Réviseur d'entreprises agréée viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 août 2012.

Référence de publication: 2012111707/13.

(120150853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Financière Victor I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.595.

---

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111688/10.

(120151247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Financière Victor III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 101.596.

---

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111689/10.

(120151246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Fincimec Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.223.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2012111690/11.

(120151252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**First Flait S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 8, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 94.532.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111691/10.

(120151123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Immo Garnech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 158.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012111748/13.

(120151159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Flexfinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 153.015.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111692/10.

(120151393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**FR Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.456.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012111694/11.

(120150968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Germont Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 170.580.

---

Suite au contrat de cession de parts du 27 juin 2012 des parts sociales ont été transférées comme suit:

- United International Management (Malta) Limited a transféré 6.250 parts sociales à Monsieur Eric TURCON, né le 16 juin 1954 à Marseille (France), résident à 128, boulevard Saint Germain, F-75006 Paris (France)

- United International Management (Malta) Limited a transféré 6.250 parts sociales à Monsieur François VAYNE, né le 31 mars 1952 à Etampes (France), résident à 19, rue du Montparnasse, F-75006 Paris (France)

Luxembourg, le 29 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Germont Investments S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012111696/16.

(120150820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Morgan Stanley Equity Investments (Luxembourg), Société en nom collectif.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 169.893.

---

EXTRAIT

Il convient de modifier les informations suivantes concernant la société Morgan Stanley Equity Investments (Luxembourg)

Les membres du conseil de gérance sont:

Damien Nussbaum

Peter Diehl

Ian David McMahon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012111795/17.

(120151022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.643.

---

Constituée par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 Octobre 2007, acte publié au Mémorial C no 2957 du 19 Décembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Goldman Sachs Developing Markets S.à r.l.

Marielle Stijger

*Manager*

Référence de publication: 2012111697/14.

(120151099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Goodman Cyan Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 169.447.

—  
EXTRAIT

1. En date du 20 août 2012, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR a transféré 12,500 parts à GELF Investments (Lux) S.à r.l. ayant son siège social au 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Alvin Sicre

*Mandataire*

Référence de publication: 2012111698/15.

(120151271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Car Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2273 Luxembourg, 24, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 46.591.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 juin 2012.*

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué, à savoir:

- Monsieur Willy VAN GORP, administrateur de sociétés, résidant à B-3060 Bertem, Bosstraat 127.

Monsieur Willy VAN GORP est nommé président du conseil d'administration.

- Monsieur Pierre Henriët, administrateur de sociétés, résidant à L-1459 Luxembourg, 4, Ancienne Côte d'Eich.

- Monsieur Jean-Louis RIGAUX, administrateur de sociétés, résidant à L-4971 Dippach-Gare, 15, rue Langert.

Monsieur Jean-Louis RIGAUX est nommé administrateur délégué.

- Monsieur Giovanni ROSSI, administrateur de sociétés, résidant à L-8211 Mamer, 87, route d'Arlon.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les résultats de l'exercice se clôturant au 31.12.2012.

L'assemblée décide de renouveler, à la fonction de commissaire aux comptes et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les résultats de l'exercice se clôturant au 31.12.2012:

- La société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem à L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

*Pour CAR COMPANY LUXEMBOURG S.A.*

*Signatures*

Référence de publication: 2012112150/25.

(120151491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

---

**GrandVision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 125.707.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111699/9.

(120150748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Green Flash S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.431.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012111700/10.

(120151230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Gestimob S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.392.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Fabrizio Fialdini.

Référence de publication: 2012111701/10.

(120150722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**GSI - Grupo Sousa International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.291.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 12 avril 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012111708/14.

(120151410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**SBT Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Gewo Lux Immobilien).**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 111.666.

Im Jahre zweitausend und zwölf, am vierten Juli,

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

Sind die Gesellschafter der GEWO LUX IMMOBILIEN, eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1220 LUXEMBOURG, 196, rue de Beggen, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister (registre de commerce et des sociétés) Luxembourg unter der Nummer B 111.666, im folgenden die „Gesellschaft“ genannt, zu einer Außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gemäß einer Urkunde, ausgefertigt durch Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in JUNGLINSTER, Großherzogtum Luxemburg, am 26. Oktober 2005, veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt 'Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 362 vom 18. Februar 2006, gegründet. Die Satzung wurde letztmals geändert, gemäß einer Urkunde, ausgefertigt durch Notar Jean SECKLER, vorbezeichnet, am 24. März 2006, veröffentlicht im luxemburgischen Amtsblatt 'Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 1182 vom 17. Juni 2006.

Welche Erschienenen, handelnd wie erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchen, die Niederschrift dieser Hauptversammlung wie folgt zu beurkunden:

Die Versammlung wurde um unter dem Vorsitz von Herrn Volker LEERS eröffnet.

Derselbe ernannte zum Schriftführer Herrn Mario DI STEFANO. Zum Stimmzähler wurde Herr Andreas SCHUTH ernannt.

Nachdem das Büro der Versammlung bestimmt war, stellte der Vorsitzende fest:

- dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, die von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler sowie dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wird und dieser Niederschrift in Anlage dauerhaft beigefügt bleibt; Vollmachten der

vertretenen Aktionäre verbleiben, von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmenzähler sowie dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, anliegend an der Präsenzliste;

- dass sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass die Gesamtheit (100 %) der vierhundert (400) stimmberechtigten Aktien der Gesellschaft mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) - somit darstellend das gesamte (100%) Stammkapital der Gesellschaft von vierzigtausend Euro (EUR 40.000,-) - anwesend oder vertreten sind, so dass die Hauptversammlung über alle Punkte der Tagesordnung rechtsgültig beraten und abstimmen kann;

- dass die Hauptversammlung erklärt, rechtmäßig einberufen und über die Tagesordnung der gegenwärtigen Hauptversammlung informiert zu sein und ausdrücklich auf die Einberufungsformalitäten gemäß des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das "Gesetz") zu verzichten.

Die vorstehend vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden vom Stimmenzähler überprüft und für richtig befunden.

Mithin stimmte die Hauptversammlung über folgende Tagesordnung ab:

TOP 1. Beschlussfassung, die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern in SBT IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A..

TOP 2. Entsprechende Abänderung und Neufassung von Artikel 1 der Satzung, der fortan wie folgt lauten soll:

" **Art. 1.** Unter der Bezeichnung SBT IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A. besteht eine Aktiengesellschaft."

TOP 3. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden durch die Versammlung einstimmig für richtig befunden. Nach Überprüfung der Richtigkeit der Tagesordnung und nach eingehender Beratung, fasste die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse in Einklang mit den jeweiligen Bestimmungen der Satzung der Gesellschaft (die „Satzung“) und des Gesetzes:

*Alleiniger Beschluss re TOP 1 und 2*

Die Hauptversammlung beschließt, die Bezeichnung der Gesellschaft in SBT IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A. abzuändern und Art. 1 der Satzung entsprechend wie folgt neu zu fassen:

" **Art. 1.** Unter der Bezeichnung SBT IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A. besteht eine Aktiengesellschaft."

Da alle Punkte der Tagesordnung abschließend abgehandelt wurden und niemand mehr das Wort ergriff, erklärte der Vorsitzende die Versammlung für beendet.

*Kosten*

Die Erschienenen schätzen die Kosten, Gebühren und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, auf eintausend Euro (EUR 1.000.-).

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesen durch die Notarin vor den Erschienenen, haben alle Erschienenen bzw. ihre Bevollmächtigten, handelnd wie eingangs erwähnt, alle der Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Signé: V. Leers, M. Di Stefano, A. Schuth et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2012. Relation: LAC/2012/31717. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111702/69.

(120150962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Giuda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.952.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111703/10.

(120151287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Global Part S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.675.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> août 2012*

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité:

1. la cooptation de Monsieur Diogo ALVES, employé privé, demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH démissionnaire est ratifiée;

2. La démission de Monsieur Philippe STANKO de son mandat d'Administrateur est acceptée.

3. Monsieur François Lanners demeurant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012111704/16.

(120151190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Ipheion S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.241.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012111754/13.

(120151006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Globe All Tobacco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 408, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.693.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111705/9.

(120151409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**GMT Global Multi-Strategy, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 130.210.

—

Le Rapport Annuel audité au 30 juin 2011 et la distribution des dividendes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111706/10.

(120151237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Halliburton Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.151.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111709/10.

(120150931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Halliburton Luxembourg Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.154.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111710/10.

(120150871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Halliburton Luxembourg Minority S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 167.159.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111711/10.

(120150821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Hanover Smithtown S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.745.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 août 2012.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2012111712/10.

(120151020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Trianon Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.883.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111954/9.

(120150914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Tristar Investment Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.518.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111955/9.

(120150944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---